

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Saint-Grégoire-Le-Grand
Le mardi 17 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Saint-Grégoire-le-Grand, tenue le 17 février 2026 à 18h15 à la salle polyvalente de l'école, 7950 rue Cartier

PRÉSENTS :

Vanessa Del Signore, parent
Amel Abdelmadjid, parent
Domitille Bouyer, parent
Marie-Pier Turgeon, parent
Sédiane Ngameket, parent

Marie-Hélène Abran, enseignante
Claudine Chenel, enseignante
Gabrielle Lacasse, orthophoniste
Kathleen Whitty, enseignante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Elodie Tramini, directrice
Marie-Josée Roy, directrice adjointe

SONT ABSENTS :

Nicolas Daignault, parent absent
Ruth Jimenez-Cruz, parent absent
Emmanuel Breton, TES

Faiza Bekhti, parent absent
Sonia Lefeu, enseignante

Formant quorum sous la présidence de la directrice, Élodie Tramini

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La directrice, Elodie Tramini, déclare la réunion ouverte à 18h15.

2. **DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE**

Marie-Pier Turgeon est désignée secrétaire pour la soirée.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. **Ouverture de la réunion / vérification du quorum**
2. **Désignation d'un ou d'une secrétaire**

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 12 novembre 2025 (5 mins)**
 - 4.1 suivi au procès-verbal
6. **Parole aux observateurs (10 mins)**
 - 5.1 Communauté, observateurs
 - 5.2 Parole à la représentante du comité de parents
7. **Points nécessitant une discussion/ approbation/ adoption (52 min)**
 - 6.1. Planification des contenus développement des compétences personnelles et sociales - (5mins)
 - 6.2 Modification des règles de fonctionnement du SDG 2025-2026 (5 mins)
 - 6.3 Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option 2026-2027 - (7 min)
 - 6.4 Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur) - (5 mins)
 - 6.5 Approbation du don de la FTQ - (10 mins)
 - 6.6 Présentation du budget annuel de l'établissement - (10 mins)
 - 6.7 Proposition d'ateliers pour les parents - (10 mins)
8. **Points d'information/rapports/rappels**
 - 7.1 Recommandation des services complémentaires année 2026-2027 (10 mins)
 - 7.2 Consultation sur les besoins de l'établissement par la direction en lien avec les biens et les services (ajout)
8. **Varia – Points divers**
 - 8.1 Prochain CE
 - 8.2 Photos scolaires – suivi
 - 8.3 Sécurité aux abords de l'école – suivi
 - 8.4 Formulaire d'attestation de suivi de la formation obligatoire du MEQ pour les membres du CÉ (ajout)
9. **Levée de la réunion**

Adopté à l'unanimité (01-CE-26-02-17)

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 novembre 2025**

Rien n'est ajouté.

Adopté à l'unanimité (02-CÉ-26-02-17)

5. **PAROLE AUX OBSERVATEURS**

5.1 Communauté, observateurs

Le Patro offre des activités pour la semaine de relâche et un camp est offert. Il reste encore des places disponibles.

5.2 Parole à la représentante du comité de parents

Faits saillants des rencontres seront dorénavant partagés aux membres du CÉ par la représentante au comité de parents.

La représentante créera un sondage à partager aux enseignants par la direction dans le mémo interne pour connaître les impacts concrètes des coupures afin de relayer l'information.

6. **SUJET NÉCESSITANT UNE DISCUSSION/ ADOPTION / APPROBATION**

6.1. Planification des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales - (5mins)

CONSIDÉRANT que l'instruction annuelle 2025-2026 prescrits des contenus obligatoires dans les domaines généraux de formations et doivent être intégrées dans les services éducatifs offerts aux élèves du primaire.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a la responsabilité d'approuver la planification proposée par la direction de l'école (Loi sur l'instruction publique, art. 85)

IL EST RÉSOLU d'approuver la planification des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales proposée par l'équipe enseignante par cycle.

Adopté à l'unanimité (03-CÉ-26-02-17)

6.2 Modification des règles de fonctionnement du SDG 2025-2026 (5 mins)

CONSIDÉRANT l'article 77.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement adopte les règles de fonctionnement du service de garde ;

CONSIDÉRANT que les règles sont établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement le 12 novembre 2025;

CONSIDÉRANT les modifications proposées par la directrice de l'école et présentées lors de la présente séance, visant à modifier la procédure de recouvrement dans les services de garde, et ainsi assurer une saine gestion des fonds public;

Il est unanimement **RÉSOLU d'ADOPTER** les règles de fonctionnement modifiées du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026 présentées lors de la présente séance.

Adopté à l'unanimité (04-CÉ-26-02-17)

6.3 Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option 2026-2027 - (7 min)

L'équipe enseignante propose le statut quo pour le temps alloué aux matières obligatoires et à option afin d'assurer une stabilité aux élèves.

CONSIDÉRANT La proposition de la grille-matières présentée par l'équipe-enseignante s'appuient sur le Régime pédagogique en adéquation avec la *Loi de l'instruction publique*.

CONSIDÉRANT que grille matière fait partie des obligations du CÉ à analyser et approuver;

IL EST RÉSOLU d'approuver la grille-matières proposées séance tenante.

Adoptée à l'unanimité (05-CÉ-26-02-17)

6.4 Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur) - (5 mins)

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit, à son article 87, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et dont les détails sont joints au tableau des sorties;

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des activités éducatives mentionnées.

Adopté à l'unanimité (06-CÉ-26-02-17)

6.5 Approbation du don de la FTQ - (10 mins)

Le Grand défi Pierre Lavoie, par son programme de parrainage, encourage les cyclistes du 1000 km à s'engager auprès d'une ou plusieurs écoles primaires. Le but de ce parrainage est de sensibiliser les jeunes de 6-12 ans à adopter un mode de vie actif pendant toute l'année scolaire ainsi que de bonnes habitudes alimentaires qu'ils garderont ensuite dans leur vie adulte.

D'un point de vue financier, les cyclistes s'engagent à récolter des dons, puis à rendre les surplus (dons dépassant le montant de leur inscription) disponibles aux écoles primaires parrainées. Ces dernières devront utiliser les montants attribués pour la réalisation d'un projet favorisant l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes.

Le projet cirque à l'école vise à favoriser l'adoption de saines habitudes de vie auprès d'un nombre significatif d'élèves. Par la pratique des arts du cirque, les enfants sont amenés à bouger, à développer leur condition physique, leur coordination, leur force, leur souplesse ainsi que leur confiance en soi, le tout dans un contexte ludique et motivant.

Ce projet encourage également la persévérance, la coopération et le dépassement de soi, tout en rendant l'activité physique accessible et attrayante pour tous les élèves, peu importe leur niveau ou leurs habiletés. Ce projet est également soutenu par l'école nationale de cirque de Montréal qui nous offre un suivi gratuitement pour mettre le projet en place.

Le projet se veut durable et structurant pour l'école. Il sera intégré de façon permanente aux cours d'éducation physique, permettant aux élèves de développer des compétences circassiennes. Une section jeux de cirque sera également aménagée pour la récréation, afin d'offrir des occasions supplémentaires de bouger de manière active et sécuritaire en explorant le thème du cirque.

De plus, un programme parascolaire sera mis en place pour les élèves intéressés à approfondir la pratique du cirque. Le projet culminera avec une représentation de fin d'année, offrant aux enfants une occasion de se fixer des objectifs, de travailler en équipe et de célébrer leurs apprentissages devant la communauté scolaire.

Ce projet contribuera ainsi à instaurer une culture active et durable au sein de l'école, tout en ayant un impact positif sur la santé et le bien-être des élèves.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autre contribution bénévole provenant de toute personne ou organisme désirant soutenir financièrement les activités de l'école (art.94).

CONSIDÉRANT que la contribution reçue doit être versée dans un fonds à destination spéciale créé pour l'école par le centre de services scolaire, et les sommes doivent être affectées à l'école.

CONSIDÉRANT que le projet apporte un impact positif sur la santé et le bien-être des élèves et qu'il répond à la mission de l'école.

IL EST RÉSOLU d'approuver le montant de 19 386\$.

Adopté à l'unanimité (07-CE-26-02-17)

6.6 Présentation du budget annuel de l'établissement - (10 mins)

La direction présente le budget. L'école a une bonne situation financière.

6.7 Proposition d'ateliers pour les parents - (10 mins)

CONSIDÉRANT que le CE dispose d'un budget de 400\$

IL EST PROPOSÉ d'utiliser les 400\$ durant l'année pour offrir aux parents la formation Intimidation : comprendre et agir par l'organisme CREP. La présidence s'informerait sur la possibilité d'une diffusion en ligne.

Adopté à l'unanimité (08-CÉ-26-02-17)

7. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS/RAPPELS

7.1 Recommandation des services complémentaires année 2026-2027 (10 mins)

La direction informe le CE des choix de l'équipe-école en lien avec les services complémentaires pour l'année scolaire prochaine. C'est à partir des prévisions budgétaires remises à la direction au 1^{er} mois de mars que les choix de l'équipe-école seront confirmés.

7.2 Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services – en cours ou en prévision de l'an prochain (7 min)

La direction informe qu'il n'y a pas de travaux ou d'agrandissement prévus. Les membres du CÉ nomment les besoins suivants :

- Verdir la cour d'école (aucune zone d'ombre)
- Ajouter des tables de pique-nique pour l'école à l'extérieur
- Zone de détente accueillante
- Marquage à refaire

8. VARIA – POINTS DIVERS

8.1 Prochain CE

Il est proposé de déplacer le CÉ au 7 avril 2026. Le changement de date sera communiqué dans l'info parent, site web et page Facebook des parents.

8.2 Photos scolaires

La décision est reportée au prochain CE.

8.3 Sécurité aux abords de l'école

La lettre sera soumise au CÉ. S'informer auprès des différentes ressources pour comprendre les responsabilités.

8.4 Formulaire d'attestation de suivi de la formation obligatoire du MEQ pour les membres du CÉ

La direction rappelle de remplir le formulaire d'attestation par tous les parents dont il s'agit du premier mandat.

9. Levée de la réunion à 20 h 03



Président



Directrice